

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2197

présenté par
M. Véran et Mme Lemorton

ARTICLE 6 TER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« sexuées »

les mots :

« selon le sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.